

SEANCE DU 06 JUIN 2019

Le Conseil Municipal de Berneuil en Bray dûment convoqué le 29 mai 2019 s'est réuni en séance ordinaire le jeudi 06 juin 2019 à vingt heures trente sous la Présidence de Monsieur Jacky PETIT

Ordre du jour :

- Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour complément du devis étanchéité du bâtiment périscolaire
- Demande de subvention auprès de l'Agglo du Beauvaisis pour complément du devis étanchéité du bâtiment périscolaire
- Demande d'aide à la préscolarisation en zone rurale au Conseil Départemental (ATSEM)
- Décision modificative
- Création d'un poste de 35 heures d'un adjoint technique territoriale de 2^{ème} classe
- Offre RGPD négociée avec l'ADICO (règlement général pour la protection des données)
- Extension- BT- SOUTER-chemin des Niards
- Proposition d'achat du terrain en bas du cimetière (parcelle G118)
- Organisation des festivités du 13 juillet
- Organisation des permanences pendant la période estivale
- Questions diverses

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

PETIT Jacky

VANDEBURIE Jean-Louis

LETELLIER Christine

MULLER Simon

JULIEN Eddy

FORTUNA Marie-Christine

BARBARAS Loïc

GUEULLE Christophe

LECNIK Gilles

PENEAU Sébastien

Absents excusés : Frédérique BARES donne son pouvoir à Christine LETELLIER

Absents : Frédéric GRAIRE, Sébastien GRAS, Amandine BENARD, Bruno NEBOUT

Secrétaire de séance : BARBARAS Loïc

Le conseil municipal adopte le procès- verbal du 29 mars 2019

Délibération 2019/014

Demande de subvention complémentaire auprès du Conseil Départemental pour le remplacement de l'étanchéité du bâtiment abritant le périscolaire

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que lors de sa Commission Permanente du 25 mars 2019, le Conseil Départemental nous a octroyé une subvention d'un montant de 3 590,00 calculé au taux de 33 % sur une dépense subventionnable HT de 10 880,00 €.

Or, après consultation d'entreprises spécialisées, le montant total des travaux s'élèvent à 21 723,68 €.

Par conséquent, il est souhaitable de solliciter le conseil départemental pour une subvention complémentaire sur ce nouveau devis.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal sollicite auprès du Conseil Départemental, une subvention complémentaire d'un montant de 33 % de la dépense HT pour le financement du remplacement de l'étanchéité du bâtiment abritant le périscolaire, le montant total de ce nouveau devis s'élève à 21 723,68 € HT :

- Subvention accordée au 25 mars 2019 : 3 590,00 € pour une dépense HT de 10 880,00 €
- Subvention complémentaire sollicitée : 3 578,41 € pour une nouvelle dépense HT de 10 843,68 €
- Subvention totale : 3 590,00 + 3 578,41 soit 7 168,41 €

Délibération 2019/015

Demande de subvention complémentaire auprès de l'Agglomération du Beauvaisis pour le remplacement de l'étanchéité du bâtiment abritant le périscolaire

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que lors du Conseil Communautaire du 05 avril dernier, l'Agglomération du Beauvaisis nous a octroyé une subvention au titre du FDC d'un montant de 2 720,00 calculé au taux de 25 % sur une dépense subventionnable HT de 10 880,00 €. Or, après consultation d'entreprises spécialisées, le montant total des travaux s'élèvent à 21 723,68 €.

Par conséquent, il est souhaitable de solliciter l'agglomération du Beauvaisis pour une subvention complémentaire sur ce nouveau devis.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal sollicite auprès l'Agglomération du Beauvaisis, une subvention complémentaire d'un montant de 25 % de la dépense HT pour le financement du remplacement de l'étanchéité du bâtiment abritant le périscolaire, le montant total de ce nouveau devis s'élève à 21 723,68 € HT :

- Subvention accordée au 05 avril 2019 : 2 720,00 € pour une dépense HT de 10 880,00 €
- Subvention complémentaire sollicitée : 2 710,92 € pour une nouvelle dépense HT de 10 843,68 €
- Subvention totale : 2 720,00 + 2 710,92 soit 5 430,92 €

Délibération 2019/016

Demande d'aide à la préscolarisation en zone rurale au Conseil Départemental

Afin de favoriser la préscolarisation en zone rurale, le Conseil Départemental de l'Oise accorde son aide pour le fonctionnement des classes maternelles.

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

Le conseil municipal sollicite, auprès du Conseil Départemental de l'Oise pour le R.P.I. AUTEUIL/BERNEUIL EN BRAY, l'octroi d'une subvention pour l'année scolaire 2018/2019.

- Une aide pour la rémunération de chaque agent technique spécialisé des écoles maternelles
- Une aide de 40 % du coût forfaitaire de fonctionnement des classes maternelles.

Délibération 2019/017

Décision modificative :

Afin de mandater le solde de l'opération 217 « création d'une aire de jeux » de 2018, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits suivants :

	Chapitre/opération/compte	Diminution des crédits	Augmentation des crédits
D fonctionnement	011/61521	1780,00€	
	023		1780,00 €
D fonctionnement			
R investissement	021		1780,00 €
D investissement	21/217/2128		1780,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte ces virements de crédits.

Délibération 2019/018

Création d'un emploi permanent à temps complet :

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique compétent. La délibération portant création d'un emploi permanent doit préciser :

Le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé,

La catégorie hiérarchique dont l'emploi relève,

Pour un emploi permanent à temps non complet, la durée hebdomadaire de service afférente à l'emploi en fraction de temps complet exprimée en heures.

Compte tenu d'un besoin d'un agent supplémentaire pour les espaces verts, il convient de renforcer les effectifs du service technique.

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi permanent d'adjoint technique de 2^{ème} classe, à temps complet soit 35 heures hebdomadaires, à compter du 1^{er} septembre 2019.

A ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des adjoints technique de 2^{ème} classe relevant de la catégorie hiérarchique C,

L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes : fonctions de cantonnier

La rémunération et le déroulement de carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

Monsieur le Maire est chargé de recruter l'agent affecté à ce poste.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, 9 voix pour 2 abstentions (Christine LETELLIER, Frédérique BARES).

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction territoriale, notamment les articles 34 et 3-2,

Considérant le tableau des emplois adopté par le conseil municipal en date du 10 février 2017

DECIDE

- Article 1 : d'adopter la proposition du Maire
- Article 2 : de modifier ainsi le tableau des emplois
- Article 3 : d'inscrire au budget les crédits correspondants

Délibération 2019/019

Offre RGPD négociée avec l'ADICO

L'agglomération du Beauvaisis informe la commune qu'afin de répondre aux obligations nées du RGPD et de la loi informatique et libertés modifiée, l'ADICO propose de bénéficier des services d'un délégué à la protection des données mutualisées à un tarif négocié par l'agglomération, sous condition toutefois que 50 % des communes de la CAB adhèrent à cette offre.

La prestation proposée se décompose en :

- Une phase initiale, permettant notamment d'inventorier les traitements de données à caractère personnel et de constituer le registre des traitements obligatoires ;
- Un abonnement annuel dû dès la première année.

Sur la base d'une population de 822 habitants, la phase initiale a ainsi été négociée pour notre commune à 285,00 € HT au lieu de 380,00 € et le coût de l'abonnement annuel a été porté à 531,00 € HT au lieu de 590,00 € HT.

La commune étant adhérente à l'ADICO, l'accès à ce service est dispensé de tout autre coût d'adhésion préalable.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal émet un avis favorable sur le choix de l'ADICO.

Délibération 2019/20

Extension – BT –SOUTER – Chemin des Niards

- Vu le Code de l'urbanisme et les éventuelles autorisations d'urbanisme délivrées par la commune,
- Vu la nécessité de procéder à : l'extension du réseau d'électricité pour le Chemin des Niards,
- Vu le coût total prévisionnel des travaux TTC établi au 21 mai 2019 s'élevant à la somme de 9 337,13 € (valable 3 mois)

- Vu le montant prévisionnel de la participation de Monsieur et Madame LEBLANC et PEREIRA MOREIRA de 4 726,92 € (avec le PCT)
- Vu les statuts du SE 60 en date du 04 novembre 2016

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Accepte la proposition du Syndicat d'Energie de l'Oise de desserte en électricité Chemin des Niards en technique souterraine,
- Prend acte que le Syndicat d'Energie de l'Oise réalisera les travaux
- Acte que le montant total des travaux pourra être réévalué en fonction de l'actualisation en vigueur à la date de réalisation des travaux
- Prend acte de la participation du demandeur pour les sommes qui seront dues au SE 60 selon le plan de financement prévisionnel joint
- Prend acte qu'aucune participation financière ne sera demandée à la commune

Proposition d'achat du terrain de la parcelle G118 rue Guy Patin :

Monsieur le Maire informe le conseil d'une proposition d'achat de la parcelle G118 rue Guy Patin appartenant à la commune.

Monsieur le Maire propose la vente de ce terrain à 16 300 € correspondant au prix d'achat de la parcelle en 2014.

Le conseil approuve cette proposition de vente à 16 300 €.

Organisation et préparatifs du 13 juillet :

Monsieur le Maire donne rendez-vous à l'assemblée dès 16 heures sur la place du village.

Organisation des permanences pendant la période estivale :

La mairie sera fermée du 05 au 25 août, réouverture au public le 26 août.

Permanence des élus :

- Jean-Louis VANDEBURIE du 05 au 13 août et du 22 au 25 août inclus
- Marie-Christine FORTUNA du 14 au 21 août inclus.

Questions diverses :

Monsieur VANDEBURIE rappelle que les championnats de cyclisme Elite Jeunes, garçons et filles auront lieu du 22 au 24 août inclus.

La séance est levée à 21H50.